

Commune du
SEQUESTRE - Tarn-
Place Jules Ferry

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT
INTERDICTION D'UTILISATION DU STADE MUNICIPAL JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2022
ET ANNULLATION DES ARRETES DE DEBIT DE BOISSON ET DE CIRCULATION
POUR LES 18 ET 25 SEPTEMBRE AU STADE**

Le Maire du SEQUESTRE - Tarn ;

VU le code des collectivités territoriales

Considérant l'état des terrains en raison de la sécheresse et la nécessité de protéger les pelouses du stade municipal et l'intégrité physique des utilisateurs.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Toute activité sportive (compétition, entraînements) est interdite sur les terrains du stade municipal des Pountils au Séquestre les jours suivants :

- **Du Lundi 12 septembre au Lundi 31 octobre 2022**

ARTICLE 2 : Les arrêtés municipaux n°220137 et 220138 autorisant l'ouverture d'un débit de boissons et réglementant la circulation aux abords du stade à l'occasion des journées de rentrée U13 et U11, qui étaient respectivement prévues les dimanches 18 et 25 septembre 2022, sont annulés.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera communiquée à Monsieur le président de La Mygale Football pour application aux responsables du district du Tarn et de la ligue Occitanie de football, ainsi qu'à la Gendarmerie et aux services de secours.

ARTICLE 4 : L'agent assermenté communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait au SEQUESTRE,
Le 12 septembre 2022



Le Maire
Gérard POUJADE

(Handwritten signature of Gérard POUJADE)